

Les 20 principales actions proposées par l'Observatoire de la laïcité en cours ou en attente de mise en œuvre

1. Renforcer la mixité sociale et la mixité scolaire

- L'insuffisante mixité sociale peut conduire à la constitution de communautés relativement homogènes, porteuses du **risque de pressions sociales**, notamment religieuses, mettant ainsi à mal la cohésion sociale et le principe de laïcité lui-même (non-respect de la liberté de conscience, pratiques religieuses portant atteinte à l'ordre public, contraintes pour pratiquer un culte, etc.).
- L'Observatoire de la laïcité salue la prise de position à ce sujet du Président de la République Emmanuel Macron à l'occasion de son discours *La République en actes* du 2 octobre 2020 aux Mureaux : « Malgré les efforts (...), nous n'avons pas pu recréer suffisamment de mixité (...) Nous avons créé ainsi, des quartiers où la promesse de la République n'a plus été tenue. »

12 - Deux de ses trois rapporteurs sont membres de l'Observatoire de la laïcité : Alain Bergounioux et Laurence Loeffel, aux côtés du Conseiller d'État Rémy Schwartz.



2. Améliorer le statut des aumôniers¹³, en particulier en milieu carcéral et hospitalier

- ▶ Améliorer le statut des aumôniers (souvent précaire) et, notamment, **recruter davantage d'aumôniers musulmans à temps plein** (et moins à temps partiel), en particulier en milieu carcéral, pour apporter un soutien spirituel personnel aux détenus qui le demandent, face à l'influence de mouvements extrémistes (cf. avis de l'Observatoire de la laïcité du 14 janvier 2015). Cette amélioration de statut participerait par ailleurs à une meilleure structuration du culte musulman.
- ▶ Sur ce sujet, un **groupe de travail** a été mis en place par le bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur.

3. Renforcer l'obligation de transparence et de contrôle de l'origine des financements pour la construction d'un lieu de culte

- ▶ Cela est actuellement pris en compte par le projet de loi *visant à conforter le respect des principes de la République*, en prévoyant des modifications permettant notamment de **renforcer la mise en œuvre des titres IV** (sur les associations pour l'exercice des cultes) **et V** (sur la police des cultes) de la loi de 1905 (cf. avis de l'Observatoire de la laïcité du 8 novembre 2016).
- ▶ Des annonces du Président de la République, dans son discours du 2 octobre 2020, reprenaient déjà les préconisations en ce sens de l'Observatoire de la laïcité.

4. Renforcer la transparence par un contrôle financier effectif des associations loi 1905

- ▶ Conduire effectivement le **contrôle financier**, sur pièces, prévu à l'article 21 de la loi du 9 décembre 1905¹⁴ : cf. avis de l'Observatoire de la laïcité du 8 novembre 2016. Là encore, cela est actuellement pris en compte par le projet de loi *visant à conforter le respect des principes de la République*.

5. Étendre les obligations de contrôle financier aux associations loi 1901

- ▶ Étendre le contrôle précisé précédemment au point n°17 aux associations constituées sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association **dont l'objet ou l'activité effective consiste notamment à l'entretien ou la construction d'un lieu de culte** (cf. avis de l'Observatoire de la laïcité du 8 novembre 2016). Là encore, cela peut s'effectuer dans le cadre de la réflexion en cours sur le projet de loi *visant à conforter le respect des principes de la République*.

13 - Les services d'aumôneries en milieux fermés sont prévus par la loi du 9 décembre 1905.

14 - Article 21 de la loi du 9 décembre 1905 : « les associations et les unions dressent chaque année l'état inventorié de leurs biens meubles et immeubles. Le contrôle financier est exercé sur les associations et sur les unions par le ministre des finances et par l'inspection générale des finances. »



6. Renforcer la formation des élus, des fonctionnaires et des acteurs de terrain

- ▶ Proposer aux **parlementaires** et aux élus membres d'un exécutif local de **suivre une sensibilisation à la laïcité**, dans le cadre du plan national de formation *Valeurs de la République et laïcité*¹⁵ ou de suivre le MOOC conçu et mis en place spécifiquement pour eux¹⁶.
- ▶ Davantage **sensibiliser les élus locaux** pour qu'ils proposent aux agents de leurs collectivités de suivre une formation dans le cadre de ce même plan national.
- ▶ Davantage **sensibiliser l'ensemble des structures socio-éducatives et sportives** au suivi de cette même formation, notamment à la suite de la publication en 2019 du guide *Laïcité et fait religieux dans le champ du sport*.

7. Outiller plus massivement les élus, les fonctionnaires et les acteurs de terrain sur la laïcité et les exigences minimales de la vie en société

- ▶ **Diffuser massivement les 5 guides pratiques**¹⁷ de l'Observatoire de la laïcité aux acteurs concernés (collectivités locales, structures socio-éducatives, entreprises privées, établissements publics de santé, structures sportives, etc.) et à leurs partenaires ou interlocuteurs publics (préfectures, administrations décentralisées, chambres de commerce et d'industrie, etc.).
- ▶ **Diffuser massivement** aux mêmes acteurs institutionnels et de terrain le guide pratique rappelant le cadre légal permettant de **sanctionner tout agissement contraire aux exigences minimales de la vie en société**¹⁸.

8. Assurer l'effectivité du suivi des formations à la laïcité par les aumôniers de tous les cultes rémunérés par l'État

- ▶ Le décret du 3 mai 2017, après une demande de l'Observatoire de la laïcité, rend **obligatoire**, pour les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires rémunérés et nouvellement recrutés, l'obtention d'un diplôme après le **suivi d'une formation civile et civique agréée**, comprenant un enseignement sur les grandes valeurs de la République et le principe de laïcité.

9. Assurer l'effectivité du suivi par les imams détachés¹⁹ des formations à la laïcité

- ▶ Le Président de la République a annoncé le 2 octobre la fin prochaine du « système des imams détachés ».
- ▶ Dans l'attente, il s'agit de s'assurer, comme demandé par l'Observatoire de la laïcité et obtenu par des accords bilatéraux, du suivi par eux d'un **diplôme universitaire (DU) sur la laïcité** (en plus d'acquérir un niveau de connaissance suffisant pour s'exprimer en français).

15 - Ce plan national de formation, initié par l'Observatoire de la laïcité, avec le ministère de l'Intérieur, et dont le pilotage a été confié au l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a déjà formé plus de 45 000 acteurs de terrain, dont le taux de satisfaction est de 97 %.

16 - Il existe en ce sens actuellement deux MOOC disponibles sur la plateforme : <https://www.fun-mooc.fr>.

17 - Actuellement, ces guides sont téléchargeables gratuitement sur www.laicite.gouv.fr, le site le plus visité de la plateforme gouvernementale.

18 - Ce guide traite également de situations pour lesquelles la laïcité est invoquée à tort.

19 - Les imams détachés sont fonctionnaires de trois pays étrangers : Algérie, Turquie et Maroc.



10. Renforcer la formation à la laïcité des enseignants

- ▶ Pour assurer l'enseignement moral et civique (EMC) délivré du CP à la terminale aux élèves, tous les futurs enseignants, en formation initiale en INSPÉ, doivent être formés de façon commune à la laïcité. C'est pourquoi l'Observatoire de la laïcité a demandé et a récemment obtenu un accord quant à la création d'un **module de formation à la laïcité commun à tous les INSPÉ** (cf. avis de l'Observatoire de la laïcité du 25 avril 2017).
- ▶ Ce module doit néanmoins encore être mis en place. L'Observatoire de la laïcité souhaite pouvoir **apporter son expertise juridique** à la conception d'un tel module.
- ▶ **Relancer** en parallèle, les **formations académiques** à la laïcité, dans le cadre de la formation continue des enseignants.

11. Renforcer la formation des enseignants à l'enseignement laïque des faits religieux

- ▶ De la même manière, pour **assurer l'enseignement laïque des faits religieux** délivré de façon transdisciplinaire à tous les élèves, tous les futurs enseignants, en formation initiale en INSPÉ, devraient être formés de façon commune à cet enseignement. C'est pourquoi l'Observatoire de la laïcité a demandé la mise en place d'un module de formation à l'enseignement laïque des faits religieux commun à toutes les INSPÉ.
- ▶ **Sensibiliser**, en parallèle, **les enseignants**, dans le cadre de leur formation continue, au suivi du *m@gistère*²⁰ sur cette matière et aux formations délivrées par l'Institut européen en sciences des religions (IESR).

12. Assurer l'effectivité de l'enseignement moral et civique (de façon dédiée), et de l'enseignement laïque des faits religieux (de façon transdisciplinaire)

- ▶ L'Observatoire de la laïcité constate que la pédagogie de cet enseignement n'est pas toujours assurée à l'occasion de la formation initiale des professeurs.

13. Renforcer le contrôle de l'enseignement à domicile en amont de son éventuelle stricte limitation

- ▶ Après avoir soutenu la proposition de loi sénatoriale de Françoise Gatel (adoptée) **renforçant les critères de contrôle des établissements scolaires hors contrat**, l'Observatoire de la laïcité rappelle l'importance d'également **renforcer les contrôles de l'enseignement à domicile** (notamment par une meilleure coordination entre services municipaux, académiques et préfectoraux) pour y assurer le respect des valeurs et des principes républicains.
- ▶ Cette disposition est actuellement en discussion, en s'assurant du respect de la liberté d'enseignement, dans le cadre du projet de loi *visant à conforter le respect des principes de la République*.

20 - M@gistère : cours en ligne accessible par tous les enseignants.



14. Encourager l'offre publique en matière scolaire afin de garantir la liberté de choix pour les parents entre structures publiques et privées

- ▶ Dans une analyse adoptée le 14 mai 2019, l'Observatoire de la laïcité souligne aussi l'importance d'un **contrôle vigilant des financements publics** des établissements scolaires privés.
- ▶ Il rappelle enfin que d'éventuels **constats d'iniquités**, en particulier dans certains départements du grand ouest, peuvent être établis à l'occasion des commissions départementales de l'Éducation nationale (CDEN).

15. Intégrer un module de formation interactif à la laïcité dans le cadre du futur « service national universel » (SNU)

- ▶ Dans ce cadre, il pourrait être **fait appels aux 2400 « formateurs » habilités** dans le cadre du plan de formation *Valeurs de la République et Laïcité*, initié par l'Observatoire de la laïcité et piloté par l'ANCT et le CNFPT.

16. Mettre en œuvre l'ensemble des préconisations de l'Observatoire de la laïcité en Alsace-Moselle

- ▶ En particulier, si l'Observatoire de la laïcité a obtenu l'**abrogation du délit de blasphème**, l'**alignement de la peine encourue** pour la perturbation d'un office religieux sur celle prévue par la loi du 9 décembre 1905, et l'**optionalité de l'enseignement confessionnel**, ce dernier reste intégré au tronc commun en primaire, ce qui aboutit à un enseignement commun d'une heure de moins par semaine pour les élèves d'Alsace-Moselle. L'Observatoire de la laïcité rappelle que l'enseignement confessionnel devrait selon lui être **placé en supplément du temps de l'enseignement scolaire commun** (cf. avis de l'Observatoire de la laïcité du 12 mai 2015).

17. Ne pas occulter le passé colonial et prendre en compte toutes les cultures présentes sur le territoire de la République dans leur contribution à l'affirmation de la citoyenneté commune

- ▶ Afin que tous les enfants disposent des outils critiques nécessaires à l'**appropriation du récit national**, l'Observatoire de la laïcité considère essentiel d'**intégrer** dans les programmes scolaires **l'ensemble de ses composantes**, sans préjugé et en parfaite objectivité (cf. avis de l'Observatoire de la laïcité du 14 janvier 2015).
- ▶ Cette proposition rejoint une proposition du rapport de la commission présidée par Bernard Stasi remis au Président de la République en 2003²¹. Cela suppose aussi de ne pas occulter le passé colonial, ce qu'a rappelé le Président de la République Emmanuel Macron dans son discours du 2 octobre 2020.

21 - Extraits du « rapport Stasi » : « Mieux prendre en compte toutes les convictions spirituelles ou religieuses » (page 38) et « assurer un enseignement complet de notre histoire en y intégrant l'esclavage, la colonisation, la décolonisation et l'immigration » (page 67).



18. Instaurer de nouveaux rites civils et républicains

- ▶ L'Observatoire de la laïcité préconise la mise en place de nouveaux rites civils et républicains, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de permettre un **rappel des droits et devoirs** (avis du 13 février 2020) L'Observatoire de la laïcité propose ainsi :
 - Une obligation des municipalités de célébrer pour les citoyens qui en font la demande le **parrainage civil et républicain** ;
 - Une obligation des municipalités de proposer aux couples ne s'étant pas mariés, à l'occasion de la naissance de leur premier enfant, d'organiser une **cérémonie de remise du livret de famille** ;
 - Une obligation des municipalités de proposer d'agréger le *parrainage civil républicain* à l'éventuelle organisation d'une *cérémonie de remise de livret de famille*.

19. Aider à la structuration du culte musulman dans le respect du principe de laïcité

- ▶ **Différentes actions concrètes** peuvent aboutir à la structuration par les Français de confession musulmane de leur culte, dans le cadre de la laïcité qui implique la séparation des organisations religieuses et de l'État. L'Observatoire de la laïcité en a proposé plusieurs et travaille en lien étroit avec le ministère de l'Intérieur et les représentants du culte musulman.
- ▶ **Ces actions peuvent être accompagnées par les pouvoirs publics**, dès lors qu'elles touchent notamment à des mesures d'ordre public ou aux aumôneries, prévues par la loi du 9 décembre 1905.

20. Renforcer la coordination des administrations déconcentrées et des collectivités locales pour éviter toute contradiction sur les politiques publiques concernées par la laïcité

- ▶ L'Observatoire de la laïcité recommande de **mettre en place de façon effective des réunions régulières** associant les principales collectivités locales et les administrations déconcentrées de l'État concernées dans le département afin qu'elles échangent sur les politiques publiques et sur les décisions à prendre pour répondre à toutes les problématiques relatives à la mise en œuvre du principe de laïcité (cf. avis de l'Observatoire de la laïcité du 19 septembre 2017).